

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 08 /AONO/CUG/SG/SIGAMP/AI/2026 du 13/07/2026

**POUR L'EXTENSION DU RESEAUX MT ET BT DANS CERTAINES LOCALITES DE
L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA III.**

Financement : BUDGET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, EXERCICE 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du plan d'investissement annuel de la communauté urbaine de Garoua au titre de l'exercice Budgétaire 2026, le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour *l'extension du réseau MT et BT dans certaines localités (BABLA LAKARE, BABLA, TCHOUMPA, et DARGALA MASSA) dans l'arrondissement de Garoua III*, dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment extension réseau MT/BT dans certaines localités de l'Arrondissement de Garoua III conformément au devis quantitatif et estimatif contenu dans le présent DAO.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

4. Allotissement : Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Le Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante millions (60 000 000) francs CFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget Communauté Urbaine de Garoua, Exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO ; dont le montant s'élève à **cinq cent mille Francs CFA (500 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et le récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, **auprès du Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua.**

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du **Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua**, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante Mille (50 000) francs CFA** payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua ou en cas d'indisponibilité ou de refus de délivrance de la quittance par la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua, auprès du trésor Public le cas échéant.

Lors du retrait DAO ou après le dépôt des offres sur la plateforme COLEPS, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (Téléphone, E-mail, B.P., Fax, etc.).

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 06/08/2026 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 08 /AONO/CUG/SG/SIGAMP/AI/2026 du 13/07/2026

POUR L'EXTENSION DU RESEAUX MT ET BT DANS CERTAINES LOCALITES DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA III.

Financement : BUDGET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, EXERCICE 2026.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" »

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des offres

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- Les plis sans indication de l'identité de la consultation ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'appel d'offre sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et le récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier D'appel d'offre, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le

06/08/2026 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle de la Commission sis au Bâtiment de la Direction des services Techniques.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre du Soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- De l'absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé CDEC à l'ouverture des plis ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De l'absence de l'attestation de catégorisation ou de la décision de la commission de catégorisation ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (75%).

N.B : Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copie certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles du DAO.

b. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **16 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **10 critères** ;
- Consentement aux Clauses à caractères Administratifs et Techniques sur **02 critères** ;
- Capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel

sur **1 critère** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu **75% de OUI** soit **12** oui sur **16** seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

NB : La grille d'évaluation constitue la Pièce N°12 du présent DAO.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été

évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

20- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP/Nord ou le Directeur de l'Urbanisme et de la Mobilité au numéro ...690 18 09 65/ 676 39 54 84....

GAROUA le **13 JUIL 2026**

Le Maire de la Ville

Ampliations :

- DRMAP/Nord
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono

